



ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

(A compter de la rentrée scolaire 2024/2025)

→ Un forfait annuel de 5 € par enfant est appliqué pour les accueils extrascolaires.

→ Les accueils de loisirs du mercredi en période scolaire :

Enfants domiciliés à Oullins-Pierre-Bénite sinon tarif extérieur				
Tranches	QF	Montant Journée avec repas	Montant Matin avec repas	Montant Après-midi sans repas
1	0-500	8,95 €	6,00 €	3,10 €
2	501-600	10,25 €	6,75 €	5,25 €
3	601-700	11,55 €	7,55 €	5,75 €
4	701-800	12,90 €	8,40 €	6,40 €
5	801-900	14,15 €	9,40 €	7,10 €
6	901-1000	15,40 €	10,25 €	7,75 €
7	1001-1100	16,75 €	11,10 €	8,40 €
8	1101 et +	18,05 €	11,95 €	9,00 €
9	Extérieur (sur dérogation)	26,75 €	17,50 €	11,35 €

→ Les accueils de loisirs des petites vacances scolaires :

Enfants domiciliés à Oullins-Pierre-Bénite sinon tarif extérieur * Uniquement sur Jules Ferry				
Tranches	QF	Montant Journée avec repas	Montant Matin avec repas*	Montant Après-midi sans repas
1	0-500	4,50 €	2,95 €	2,20 €
2	501-600	6,70 €	4,45 €	2,85 €
3	601-700	8,20 €	5,45 €	3,50 €
4	701-800	9,95 €	6,55 €	4,40 €
5	801-900	10,40 €	6,85 €	4,60 €
6	901-1000	10,75 €	7,10 €	4,80 €
7	1001-1100	11,15 €	7,35 €	4,95 €
8	1101 et +	11,60 €	7,65 €	5,10 €
9	Extérieur (sur dérogation)	17,40 €	11,50 €	7,95 €

→ **Les accueils de loisirs des petites vacances scolaires :**

Enfants domiciliés à Oullins-Pierre-Bénite sinon tarif extérieur * Uniquement sur Jules Ferry				
Tranches	QF	Montant Journée avec repas	Montant Matin avec repas*	Montant Après-midi sans repas*
1	0-500	4,55 €	3,00 €	2,20 €
2	501-600	8,45 €	5,55 €	3,80 €
3	601-700	11,05 €	7,30 €	4,95 €
4	701-800	13,40 €	8,85 €	6,00 €
5	801-900	14,25 €	9,40 €	6,40 €
6	901-1000	14,75 €	9,75 €	6,65 €
7	1001-1100	15,45 €	10,20 €	6,95 €
8	1101 et +	15,95 €	10,50 €	7,15 €
9	Extérieur (sur dérogation)	19,65 €	13,00 €	8,85 €

→ **Tarif des enfants bénéficiant d'un P.A.I :**

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), obligeant la fourniture d'un panier repas fourni par la famille, le prix sera réduit de 1,55 € par jour dans la limite du montant dû.

→ **Veillée à l'accueil de loisirs (18h-21h)**

Si des veillées sont organisées à l'accueil de loisirs entre 18h00 et 21h00, un forfait de 3,30 € par jour de présence sera demandé.

Majoration tarifaire

Une majoration tarifaire de 50% est appliquée aux réservations ou annulations hors délais sans justificatifs transmis sous 48 heures conformément au règlement intérieur.